



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
8 octobre 2019**

19-10-135

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 octobre 2019 à 20 h 02 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Verreault, monsieur le conseiller Gilbert Séguin, madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillage
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019
5. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Subvention pour la formation des pompiers
6. Plan de sécurité civile – Adhésion au service Comalerte de la firme Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc.
7. Achat de chaises pour le Centre social et sportif
8. Patinoire extérieure – Hiver 2019-2020
9. Déneigement des trottoirs – Ajout d'un tronçon pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021
10. Programme d'aide à la voirie locale, Volet - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) - Numéro de dossier 00027979-1
11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
12. Travaux de démolition du 586, rue Principale
13. Avis de motion – règlement numéro 204 sur la tarification des matières résiduelles
14. Dons et commandites
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

19-10-136

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-10-08 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 775 849,26 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 36 828,49 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 25 822,66 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 844 741,17 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé

19-10-137

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SUBVENTION POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire; deux pompiers pour le cours Auto-Sauvetage; six pompiers pour le cours Désincarcération; deux pompiers pour le cours Officier non urbain et huit pompiers au cours offert dans la catégorie « autre » et ayant pour titre Flash Formation;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-10-138

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - ADHÉSION AU SERVICE COMALERTE DE LA FIRME PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ CIVILE INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe procède actuellement à la révision de son plan municipal de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité veut implanter un système de communication et d'alerte à la population en cas d'évènements fortuits;

ATTENDU QUE la firme Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. (Prudent solutions numériques) a présenté une offre de services le 11 février 2019 pour la fourniture et la mise en service du système de communication et d'alerte à la population (COMALERTE);

ATTENDU QUE les six autres municipalités de la région faisant partie du regroupement ayant confié la révision de leur plan de sécurité civile, planifient adhérer à COMALERTE, ce qui permet une cohérence et une uniformité régionale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-10-139

QUE la firme Prudent Groupe Conseil soit mandatée pour la fourniture et la mise en service du système de communication et d'alerte à la population (COMALERTE);

QUE le coût de mise en service à frais unique soit fixé à 1 232,41 \$, taxes en sus, alors que le frais d'abonnement soit quant à lui fixé à 2001,66 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services datée du 11 février 2019.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE CHAISES POUR LE CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QU'à son inauguration en 1989, le Centre social et sportif comptait dans son inventaire plus de 350 chaises dont le plastique au fil des années s'est asséché et brisé sur plusieurs d'entre elles;

ATTENDU QU'il y a nécessité de remplacer les chaises puisque l'inventaire est maintenant inférieur à 200 unités et que de plus en plus fréquemment, certaines chaises doivent être retirées de l'inventaire pour cause de bris;

ATTENDU QUE l'inventaire des chaises restantes encore utilisables sera entreposé pour des fins d'activités extérieures et ce, tant qu'il en restera en bon état;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées auprès de divers fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-10-140

D'ACCEPTER la soumission no 4502 de l'entreprise Universal Chairs pour l'achat de 335 chaises de modèle Jaguar au prix unitaire de 63,95 \$ et frais de livraison de 495 \$, taxes en sus;

QUE la commande au fournisseur soit de 335 unités;

QUE la livraison et le paiement soient effectués au premier trimestre de l'année 2020.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PATINOIRE EXTÉRIEURE – HIVER 2019-2020

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

19-10-141

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Stéphane Vanneste, pour la prochaine saison hivernale 2019-2020, au montant de 4 300 \$, taxes en sus, afin d'effectuer la préparation de la glace de la patinoire extérieure et le trottoir de glace entre la patinoire et le chalet des loisirs (salle des patineurs); l'arrosage de ladite glace au cours de l'hiver lorsque requis pour assurer une qualité optimale et selon les conditions climatiques; le déneigement des surfaces glacées destinées aux patineurs (patinoire et trottoir de glace).

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – AJOUT D'UN TRONÇON POUR LES HIVERS 2019-2020 ET 2020-2021

Il est proposé

19-10-142

DE PROCÉDER au déneigement hivernal pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 du trottoir du côté sud de la rue Principale, environ entre les numéros civiques 513 et 569;

DE JOINDRE ce nouveau tronçon de trottoir à déneiger au contrat déjà accordé l'an dernier à monsieur Stéphane Vanneste pour une somme supplémentaire de 3 000 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Programme d'aide à la voirie locale, Volet - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) - Numéro de dossier 00027979-1

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-10-143

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe approuve les dépenses, d'un montant de 677 927,00 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé

19-10-144

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX DE DÉMOLITION DU 586, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition de la propriété du 586, rue Principale afin d'agrandir le terrain du garage municipal et de la réserve d'eau pour le Service incendie situé au 1, rue du Moulin et par la même occasion, de réaménager l'intersection de la rue Principale et de la rue du Moulin;

ATTENDU QUE ladite maison est irrécupérable, ne peut pas être déplacée et à nouveau et utilisée pour un usage résidentiel, ou pour un quelconque autre usage;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement de l'intersection de la rue Principale et de la rue du Moulin sera effectué ultérieurement mais que d'ici-là, le maintien en place du bâtiment représente des risques inutilement et l'ajout d'un avenant au niveau des assurances de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-10-145

D'ACCEPTER l'offre de Transport Yves Dupras inc. au montant de 6 400 \$, taxes en sus, pour procéder à la démolition de la maison sise au 586, rue Principale, ce montant incluant la fourniture des conteneurs, le transport et la disposition des déchets de démolition.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 204 SUR LA TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant la tarification des matières résiduelles (règlement no 204) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

19-10-146

D'ACCEPTER les dons et commandites suivants:

- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 300 \$
- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, 200 \$
- Société Saint-Jean-Baptiste (souper Prêt d'honneur 2019), 130 \$

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

19-10-147

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

À 20 h 26,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général